

**NUMERO DE REGISTRE: 236**

**NOTIFICATION DE CONTRÔLE PREALABLE**

Date de soumission : 4 juin 2006

Numéro de dossier : 2007-369

Institution : Comité des régions et Comité économique et social

Base légale : article 27-5 du Règlement CE 45/2001(1)

(1) OJ L 8, 12.01.2001

**INFORMATIONS NECESSAIRES (2)**

(2) Merci de joindre tout document utile

1/ Nom et adresse du responsable du traitement

Responsable du traitement: Monsieur SCIANCA GEREMIA (Directeur des services conjoints). Bâtiment BVS, rue Montoyer 92-102 (bureau n° 1033)

Responsable délégué : Monsieur SANCHEZ OZOLS CHRISTOPHER - Administrateur CESE

Bâtiment BvS, rue Montoyer n° 92-102 (bureau n° 1030)

2/ Services de l'institution ou de l'organe chargés du traitement de données à caractère personnel

Service de la Sécurité - Services Conjoint - Direction de la Logistique et de la Traduction (service et non unité faisant partie de la DLT)

3/ Intitulé du traitement

Intitulé sous lequel l'opération de traitement est répertoriée:

**ACCREDITATION**

Brève description de l'opération de traitement :

Identification et établissement de listes de personnes accréditées au CDR et au CESE.

Collecte, organisation, stockage, consultation des données écrites et photographiques essentielles des personnes amenées à circuler de manière permanente ou non, dans les Comités.

4/ La ou les finalités du traitement

Sécurité des bâtiments - du personnel et facilitation de l'accès aux bâtiments du personnel et des visites.

5/ Description de la catégorie ou des catégories de personnes concernées

Fonctionnaires et personnel assimilé des institutions européennes, Membres et conseillers respectifs du CDR et du CESE, visiteurs, fournisseurs, agents des sociétés de gardiennage.

6/ Description des données ou des catégories de données (*en incluant, si nécessaire, les catégories particulières de données (article 10) et/ou l'origine des données*)

Nom, prénom, numéro personnel, sexe, photo, N° de l'immatriculation automobile, N° de carte d'identité, date de naissance et nationalité.

7/ Informations destinées aux personnes concernées

## Déclaration sur la politique en matière de respect de la vie privée

Vos données personnelles sont traitées en conformité avec le règlement n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données.

Ce traitement des données est nécessaire pour l'accomplissement des fonctions du Service de la Sécurité du CESE et du CDR.

La base juridique du traitement est l'article 5 paragraphe a) et c) du règlement 45/2001. La période de rétention des données sera l'intervalle de temps où l'intéressé est en relation directe avec les comités et nécessite d'accéder aux bâtiments.

Les données et/ou catégories des données traitées sont en particulier le nom, le prénom, le numéro personnel, le sexe, photo, numéro de l'immatriculation automobile, numéro de la carte d'identité, date de naissance et nationalité.

Les destinataires des données peuvent être le Service de sécurité interne des comités, le service du gardiennage, les directions du personnel des 2 Comités, les organisateurs des manifestations et des activités.. Dans certains cas exceptionnels, d'après l'autorisation préalable des Secrétaires Généraux, la police locale ou fédérale pourra être également destinataire de ces données.

Vous disposez du droit d'accès à vos données personnelles, ainsi que du droit à la rectification de toute donnée personnelle inexacte ou incomplète.

Pour toute demande éventuelle de renseignements concernant le traitement de vos données personnelles, veuillez adresser vos questions au Directeur des Services conjoints du CESE et du CdR, rue Belliard 99 - 101, 1040 Bruxelles (Direction de la Logistique et de la Traduction) dont le fax est: 0032(2)546.82.55. Vous pouvez également adresser un e-mail au délégué à la protection des données du Comité économique et social : [data.protection@eesc.europa.eu](mailto:data.protection@eesc.europa.eu) et /ou au délégué à la protection des données du Comité des Régions: [data.protection@cor.europa.eu](mailto:data.protection@cor.europa.eu). Les personnes concernées ont également le droit de s'adresser à tout moment au Contrôleur européen de la protection des données. ([http://www.edps.eu.int/01\\_fr\\_presentation.htm](http://www.edps.eu.int/01_fr_presentation.htm))

8/ Procédures garantissant les droits des personnes concernées(*droits d'accès, de faire rectifier, de faire vérifier, de faire effacer, d'opposition*)

*La clause sera affichée dans le bureau des accréditations et sur les desks d'accueil. (délai: fin du 1er semestre 2007)*

9/ Procédures de traitement automatisées / manuelles

Manuelle.

10/ Support de stockage des données

Supports informatiques.

11/ Base légale et licéité du traitement

Opération de traitement dérivant de l'exercice légitime de l'autorité officielle investie dans l'institution selon l'article 5 paragraphes (a) et (c) du règlement (CE) n°45/2001

12/ Destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données sont susceptibles d'être communiquées

Le service de sécurité interne des 2 Comités, le service de gardiennage, les directions du personnel des 2 Comités, les organisateurs des manifestations et des activités, et, moyennant autorisation préalable des Secrétaires Généraux : police locale ou fédérale et sûreté de l'état.

13/ Politique de conservation des données personnelles (ou catégories de données)

La rétention des données concerne uniquement la période pendant laquelle l'intéressé est en relation directe avec les comités et nécessite un accès aux bâtiments.

13 a/ Dates limites pour le verouillage et l'effacement des différentes catégories de données (après requête légitime de la personne concernée)

(*Merci d'indiquer les dates limites pour chaque catégorie, si nécessaire*)

VERROUILLAGE :...3 jours

EFFACEMENT:.....3 jours

14/ Finalités historiques, statistiques ou scientifiques

*Si vous conservez les données pour des périodes plus longues que celles mentionnées ci-dessus, merci d'indiquer, si nécessaire, ce pourquoi les données doivent être conservées sous une forme permettant l'identification.*

Néant.

15/ Transferts de données envisagés à destination de pays tiers ou d'organisations internationales

Néant.

16/ Le traitement présente des risques particuliers qui justifient un contrôle préalable :(*Merci de décrire le traitement*):

comme prévu à:

Article 27.2.(a)

Les traitements de données relatives à la santé et les traitements de données relatives à des suspicions, infractions, condamnations pénales ou mesures de sûreté,

Article 27.2.(b)

Les traitements destinés à évaluer des aspects de la personnalité des personnes concernées, tels que leur compétence, leur rendement ou leur comportement,

Article 27.2.(c)

Les traitements permettant des interconnexions non prévues en vertu de la législation nationale ou communautaire entre des données traitées pour des finalités différentes,

Article 27.2.(d)

Les traitements visant à exclure des personnes du bénéfice d'un droit, d'une prestation ou d'un contrat,

Autre (concept général de l'article 27.1)

17/ Commentaires

Néant

LIEU ET DATE: Bruxelles, le 04/06//2007

DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES: Arsene Maria

INSTITUTION OU ORGANE COMMUNAUTAIRE: Comité des Régions